

# PROTOCOLE MÉDICAL

N° : PM-086

En vigueur le: 2023-10-17 (v3)

Date prévue de révision : 2028-10-17

**MDI-2 : ISCHÉMIE CÉRÉBRALE TRANSITOIRE / ACCIDENT VASCULAIRE  
CÉRÉBRAL MINEUR POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC**

Référence à une ordonnance :  oui  non

## PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

### Professionnels

- Infirmières travaillant à l'accueil et orientation clinique

### Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique (AOC)

## GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Pour les usagers admissibles à l'accueil et orientation clinique demandant une investigation en médecine interne pour ischémie cérébrale transitoire (ICT) / Accident vasculaire cérébral (AVC) mineur.

## INDICATIONS

- À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

## CONDITIONS

- Apparition des symptômes de façon soudaine;
- Trouble moteur / de coordination hémicorporel ou trouble de langage ou amaurose fugace (perte de la vision complète d'un seul œil);
- Qui s'est résorbé par la suite sans laisser de séquelles majeures;
- Âge supérieur ou égal à 40 ans.

**Subaiguë A :** Si la manifestation des symptômes date d'il y a entre 1 et 7 jours, prise en charge de l'AOC d'ici 4 jours ouvrables.

**Subaiguë B :** Si la manifestation des symptômes date d'il y a entre 7 et 30 jours, prise en charge de l'AOC entre 4 à 14 jours ouvrables.

## CONTRE-INDICATIONS

- Symptômes de paresthésie ou vertige.
- Si lors de la visite médicale, persistance des symptômes inférieure à 48 heures et usager moins de 40 ans, séquelles majeures.

**MDI-2 : ISCHÉMIE CÉRÉBRALE TRANSITOIRE / ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL MINEUR POUR LES  
USAGERS DE LA CLINIQUE AOC**

(2023-09-28) (DSI)

N° : PM-086

Page 1 sur 3

**LIMITES**

Aucune

**RÉFÉRENCES**

Aucune

**ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL**

<b>Porteur du projet :</b> Audrey-Ann Savard, clinique AOC – DSI (poste 338190) Mélanie Lefebvre, ASI clinique AOC	2023-09-28	
<b>Médecin collaborateur :</b> Dr Ian Barrette - Médecin responsable clinique AOC	15 septembre 2023	
<b>ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)</b>		
<b>NOMS</b>	<b>TITRE</b>	<b>DATE</b>
Dr Luc Moleski	Chef médecine interne	28 septembre 2023
Mélanie Lefebvre	ASI, inf. clinique AOC - DSI	2023-09-28

**PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR**

<b>VALIDATION</b>		
<b>DSI</b>		Cliquez ici pour entrer une date.
<b>RECOMMANDATION (si médication)</b>		
<b>Comité de pharmacologie</b>	<b>N/A</b>	Cliquez ici pour entrer une date.
<b>ADOPTION par le CECMDP</b>		
Dr Peter Bonneville	Président du CECMDP par intérim	17 octobre 2022
<b>Signature</b> (Résolution signée)	Numéro de résolution : 2023-0197	

Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.

<b>MDI-2 : ISCHÉMIE CÉRÉBRALE TRANSITOIRE / ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL MINEUR POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC</b>	<b>N° : PM-086</b>
(2023-09-28) (DSI)	Page 2 sur 3

À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminée par le médecin requérant.

